

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Avis lancé par l'Union internationale pour la conservation de la nature,
Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)
Ouagadougou, Burkina Faso

Projet : Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509

Titre : Appui à trois (03) centres de conservation *ex-situ* pour renforcer leur capacité dans les domaines de la translocation, suivi et réintroduction d'espèces fauniques

Date de publication: 09 février 2021

Date de clôture : 25 mars 2021

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des années pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11^e Fonds européen de développement), et spécifiquement en son domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles », il a été retenu en concertation avec les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance Régionale des Aires Protégées – est mise en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), à travers son Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO). Elle vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques, le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux et la lutte contre la criminalité environnementale.

Le projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest intervient à plusieurs niveaux à savoir national, régional et au niveau des espaces transfrontaliers. Il vise à améliorer le développement des compétences et la gestion des ressources humaines sur les questions de conservation et de gestion transfrontalière de la biodiversité tout en contribuant à prévenir l'extinction des espèces les plus menacées. Il est particulièrement prévu en son Résultat 5 de

contribuer à la mise en place d'une capacité régionale d'accueil, de translocation et de conservation *ex-situ* d'espèces en danger critique d'extinction et issues des saisies de la lutte contre la criminalité environnementale. A ce titre, il s'agira, entre autres, d'appuyer trois (03) centres de conservation de terrain dans le but spécifique d'améliorer leur capacité d'accueil et de réintroduction d'espèces menacées.

2. Objectifs

Cet appel à candidatures a pour objectif de sélectionner, en vue d'améliorer leur capacité d'accueil et de relâcher d'espèces sauvages menacées, trois (03) centres de conservation de terrain abritant déjà un programme de conservation *ex-situ* et disposant du potentiel pour la translocation et le relâcher dans des sites sécurisés.

L'appui consistera notamment en la mise à disposition de subventions d'un montant de 60.000 Euros par centre pour l'acquisition d'équipements, de l'expertise ou des services. Un montant maximum de 48.000 Euros de la subvention sera apporté dans le cadre de cet appel à candidatures et au moins 12.000 Euros de cofinancement fournis par le centre candidat.

3. Critères d'éligibilité des centres de conservation de terrain

Les centres qui seront sélectionnés doivent démontrer :

- La mise en œuvre d'un programme de conservation *ex-situ* d'espèces de faune menacées et disposant du potentiel pour la translocation et les relâcher dans des sites sécurisés ;
- Les compétences et expertise pour l'élevage en captivité et pour la réintroduction/translocation et suivi des espèces sauvages dans leur milieu naturel ;
- Les capacités et infrastructures opérationnelles appropriées ;
- L'existence d'un projet de conservation en captivité et de translocation en milieu naturel en cours de mise en œuvre ;
- Une méthodologie scientifique/technique claire et soutenue détaillant la procédure de collecte/production des individus, leur suivi en captivité, et leur réintroduction dans le milieu naturel bien défini, puis leur suivi écologique après réintroduction ;
- Le statut de conservation menacé (statut UICN et/ou CITES) des espèces candidates pour le projet ;
- Le caractère réaliste et réalisable du projet avec des objectifs et résultats concrets applicables aux actions de conservation *ex-situ* et translocation à atteindre dans le court ou moyen terme (1 à 5 années) ;
- L'ancrage institutionnel et collaboratif du centre avec au moins une administration de tutelle nationale, une université, un centre de recherche ou un zoo qui peut justifier de l'expertise technique nécessaire ;
- Un financement continu sur plusieurs années ainsi que des financements fermes pouvant démontrer la capacité du centre à maintenir ses activités pendant au moins 3 ans ;
- Tenir compte, le cas échéant, des risques liés à l'insécurité dans la zone d'implantation du projet et/ou de réintroduction des spécimens.

Les candidatures de centres issus des pays de la CEDEAO seront prioritairement considérées.

4. Dossier de candidature

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre leur dossier de candidature contenant :

- Un projet de conservation et/ou d'élevage en captivité d'espèces de faune menacées précisant clairement les options et modalités de translocation et de relâcher/réintroduction dans des sites sécurisés. Le projet devra par ailleurs inclure une expression des besoins d'équipement, d'expertise et de services et les coûts associés, afin de mener à bien le projet ;
- Une copie légalisée du document officiel de création du centre de conservation candidat ;
- Une note de présentation du centre de conservation de terrain mentionnant les actions de conservation et résultats probants déjà acquis ainsi que les initiatives du centre candidat à assurer l'accueil, la conservation en captivité puis la réintroduction d'espèces menacées d'animaux vivants issus des saisies lors de la lutte contre la criminalité et le trafic des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest ;
- Un engagement formel de cofinancement ou la preuve de l'existence effective de cofinancements obtenus auprès d'autres projets ou partenaires qui devront être précisés. Le cofinancement attendu est d'au moins 20% du montant de la subvention.

Les candidatures devront être portées par les centres de conservation de terrain qualifiés et envoyées au plus tard le 15 mars 2021 :

1. Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention UICN-Gouvernance Régionale : appui aux centres de conservation *ex-situ* » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
2. Soit par email en un fichier unique au format PDF (à nommer selon le format suivant : UICN-Gouvernance Régionale : appui aux centres de conservation *ex-situ*_Nom du centre candidat.pdf) et protégé par un mot de passe à l'adresse paco@iucn.org. En objet « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : candidature appui aux centres de conservation *ex-situ* ».

Le nom de la personne détenant le mot de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny-Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».

Processus de sélection

Après réception des demandes, celles-ci seront examinées par un comité et celles qui sont éligibles seront analysées par un panel ad hoc. Les centres dont les candidatures auront été sélectionnées seront contactés pour les négociations en vue des contractualisations. Les promoteurs non retenus seront informés à un stade ultérieur.